



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUGUAY TENUE LE 28 FÉVRIER 2022 À 17 H 30 PAR VISIOCONFÉRENCE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Éric ALLARD, maire
Monsieur Barry DOYLE, conseiller du district n° 1 -
Madame Arlene BRYANT, conseillère du district n° 2 -
Monsieur Éric CORBEIL, conseiller du district n° 3 -
Madame Lucie LABERGE, conseillère du district n° 4 -
Madame Marie-Louise KERNEIS, conseillère du district n° 5 -
Monsieur Michel GENDRON, conseiller du district n° 6 -
Monsieur François Le BORGNE, conseiller du district n° 8 -

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Maître George DOLHAN, greffier et directeur du greffe et du contentieux

SONT ABSENTS :

Monsieur Luc DAOUST, conseiller du district n° 7 -
Maître Karl Sacha LANGLOIS, directeur général

RÉSOLUTION 2022-02-157 **1.1** Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, exprime, en son nom et au nom de tous les élus de la Ville, son soutien au peuple ukrainien et propose un moment de silence concernant les évènements tragiques qui se passent présentement en Ukraine.

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2022-02-158

2.1

Embauche de madame Rebecca Monaco au poste permanent de greffière adjointe à la Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la création du poste permanent de greffier adjoint;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'embaucher madame Rebecca Monaco;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Gendron

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve l'embauche de madame Rebecca Monaco au poste permanent de greffière adjointe à la Direction du greffe, du contentieux et de la cour municipale, à compter du 14 mars 2022, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-140-00-141.

ADOPTÉE.

RÉSOLUTION 2022-02-159

2.2

Embauche de madame Audrey Jacques au poste permanent de chef aux communications et soutien aux élus à la Direction générale

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé la création du poste permanent de chef aux communications et soutien aux élus;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'embaucher madame Audrey Jacques;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Laberge

APPUYÉ par monsieur François Le Borgne

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil approuve l'embauche de madame Audrey Jacques au poste permanent de chef aux communications et soutien aux élus à la Direction générale, à compter du 2 mars 2022, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

QUE les dépenses soient imputées à même les crédits disponibles du poste budgétaire 02-131-00-141.

ADOPTÉE.

PÉRIODE DE QUESTIONS : 17 H 33

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL : 17 H 34

RÉSOLUTION 2022-02-160 **3.1** Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur Barry Doyle

APPUYÉ par monsieur Éric Corbeil

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 17 h 34.

ADOPTÉE.

Le maire,

Le greffier,

ÉRIC ALLARD

GEORGE DOLHAN